



## **SUITE AUX 436 SIGNATURES SUR NOTRE PÉTITION LA DIRECTION RENONCE AU FLEX-OFFICE !**

Le 26 octobre dernier, la Direction annonçait en réunion du CE de TIS Saint-Ouen<sup>1</sup>, sa décision de discuter avec le CHSCT d'une liste de propositions bâtie notamment sur la base d'informations recueillies sur le flex-office<sup>2</sup> tel qu'il est pratiqué au Conseil régional et chez SFR. La Direction avait l'intention de mettre en place le flex-office sur certains plateaux et elle avait déjà demandé aux 10 ou 12 membres du CO-SITE (comité de direction de l'établissement) de le tester pour eux-mêmes.

FO a alors pris l'initiative d'une pétition « non au flex-office ! » pour exiger de la Direction « **le maintien d'un bureau fixe attitré pour chaque salarié (Alstom ou prestataire).** »

En deux semaines, 436 signatures ont été recueillies sur Kappa sur cette pétition<sup>3</sup>, ce qui témoigne d'un rejet franc et massif du principe du flex-office par le personnel.

Le médecin du travail indiquait lors de la réunion du CHSCT du 13 décembre dernier que dans une étude intitulée "*Santé mentale des actifs en France, un enjeu majeur de santé publique*", menée sur 3200 salariés et présentée au Conseil économique, social et environnemental (Cese), la Fondation Pierre-Deniker pour la recherche en santé mentale révélait que 22 % des Français actifs présentaient une détresse orientant vers un trouble mental (dépression, addiction, stress, idées suicidaires...) et que ce pourcentage passait à 33% pour ceux travaillant en flex-office.

La Direction avait inscrit à l'ordre du jour de cette réunion du CHSCT une « *consultation du CHSCT sur la mise en place du flex-office pour les membres du Management Committee France Signalling et du CoSite Saint-Ouen.* » Plusieurs organisations syndicales ont alors déclaré qu'elles considéraient que cette opération était un « cheval de Troie » pour la mise en place du flex-office dans l'établissement. Le CHSCT donnait un avis négatif par trois votes contre et deux abstentions.

La section FO TIS Saint-Ouen a obtenu une entrevue avec le Directeur d'établissement le 11 janvier dernier afin d'avoir des réponses précises.

Nous avons rappelé que la Direction avait annoncé qu'elle testerait le « flex-office » sur le CO-SITE, et que par définition, un test est susceptible d'être suivi d'une application plus large. Nous avons demandé si le projet de faire du « flex-office » sur certains plateaux était abandonné.

---

<sup>1</sup> Les PV des réunions de CE sont téléchargeables sur [https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrRHAtagoraRI\\_Community/SitePages/Home.aspx](https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrRHAtagoraRI_Community/SitePages/Home.aspx) (cliquer sur le lien « Etablissement TIS Saint-Ouen »).

<sup>2</sup> Flex-office : dans une organisation des bureaux en flex-office, le salarié n'a pas de bureau fixe attitré. Quand le salarié arrive le matin, il prend ses affaires dans un casier et ensuite cherche un poste de travail libre dans une zone définie.

<sup>3</sup> Pour mémoire, l'effectif sur le site de l'établissement TIS Saint-Ouen est de 804 salariés à fin novembre 2018.

**Le Directeur d'établissement a répondu qu'il avait pris acte de la pétition et qu'il n'était pas question d'élargir à certains plateaux l'expérimentation du flex-office par le Co-site.**

Le Directeur d'établissement présentera lors d'une réunion supplémentaire du CHSCT les détails du plan d'aménagement de Kappa déjà présenté lors de la réunion du CE de TIS Saint-Ouen du 20 décembre 2018. La position du Directeur d'établissement est qu'il n'est pas acceptable que des salariés Alstom n'aient pas de bureau.

Nous avons demandé si la formulation utilisée dans le projet d'aménagement de Kappa présenté au CE le 20 décembre dernier, à savoir que l'objectif est d'assurer « un bureau par personne (hormis le COSITE/MCM) », signifiait bien « un bureau fixe attribué par personne ».

**Le Directeur d'établissement l'a confirmé : il s'agit bien d'assurer « un bureau fixe attribué par personne (hormis le COSITE/MCM) ».**

Le Directeur d'établissement a indiqué qu'il cherchait des places à Sigma, le principe étant de mettre les personnes qui travaillent sur les plates-formes de SIGMA près de leur plate-forme. Le Directeur d'établissement a aussi indiqué qu'il comptait mettre des prestataires dans les locaux « Victor Hugo ». Au total, 100 places supplémentaires sont recherchées.

Pour le Co-site, d'après la Direction, le flex-office ne concernerait plus que 3 ou 4 personnes...

**Par notre action syndicale, nous avons donc obtenu l'abandon du projet d'introduction du flex-office dans l'établissement et le maintien du principe du « bureau fixe attribué pour chaque salarié ».**

Il s'agit maintenant de faire respecter ce principe dans la pratique. Tout nouvel embauché doit se voir attribuer un bureau fixe. Les prestataires doivent pouvoir travailler dans des conditions normales et non pas, comme pour certains, à plusieurs dans des boxes !

A fin 2013, l'établissement TIS Saint-Ouen avait 873 salariés à son effectif, soit plus que maintenant. Et pourtant, la densité de bureaux dans Kappa était inférieure à ce qu'elle est maintenant.

**Par conséquent, la Direction peut et doit donc prendre des mesures pour accueillir les nouveaux embauchés sans densifier plus les bureaux dans le bâtiment.**

**MEILLEURS VŒUX POUR 2019 !**

**Pour la préservation de vos droits, pour la défense de vos intérêts, nous vous appelons à adhérer à FO, syndicat libre et indépendant !**

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018 ; Xavier KREBS, p.6004 ; Yves STROBBE, p.6617 ; Michel GARCIA, p.6343 ; Jean-Claude GAUDEBOUT, p.1655 ; François ROCOURT, p.1492 ; Christophe SOIROT, p.6644.

